

Mesures réseau Beauregard

1. Prairies extensives et peu intensives

N° de SPB	N° de mesure	Critères réseau
611/ 612	M1	<p><u>Mesure standard</u> : à chaque coupe, laisser 10% de la surface non fauchée. L'emplacement de la surface non fauchée change à chaque coupe ou au moins une fois par an. La surface non fauchée doit être protégée de la pâture d'automne et laissée sur pied jusqu'à l'année suivante.</p> <p>OU</p> <p><u>Surfaces de qualité II</u> : la fauche peut être retardée de 15 jours sans bande refuge. La mesure s'applique même si la surface n'a obtenu la qualité II que partiellement.</p> <p>OU</p> <p><u>Mesure batraciens</u> : mise en place d'un plan d'eau favorable aux espèces cibles (min. 2m² et max. 1% de la surface), pas de bande refuge.</p>

2. Surface à litière

N° de SPB	N° de mesure	Critères réseau
851	M5	<p>Maintenir une bande refuge non fauchée sur 10% de la surface. La bande refuge peut rester 2 ans au même endroit.</p> <p>OU</p> <p>Mise en place d'un plan d'eau favorable aux espèces cibles (min. 2m² et max. 1% de la surface), pas de bande refuge.</p>

3. Prairies riveraines d'un cours d'eau

N° de SPB	N° de mesure	Critères réseau
634	M7	<p>Maximum 2 coupes par année. Pas de pâture d'automne et mise en place d'une microstructure par 200 m linéaire.</p>

4. Pâturages extensifs

N° de SPB	N° de mesure	Critères réseau
617	M3	<p>Au moins une structure tous les 50 ares. Elle doit mesurer au moins 2 m². Structures admises : arbres indigènes, arbustes, plans d'eau, tas de pierres, de branches, rochers, souches, surfaces de sol nu, surface permanente exclue de la pâture.</p>

5. Jachères florales, tournantes

N° de SPB	N° de mesure	Critères réseau
556	M8	Largeur minimale 6m. Pas de mise en place le long des routes cantonales.
557	M9	

6. Ourlets et bandes culturales extensives

N° de SPB	N° de mesure	Critères réseau
555	M11	Largeur minimale 3m. Pas de mise en place le long des routes cantonales
559		

7. Haies

N° de SPB	N° de mesure	Critères réseau
852	M6	<u>Haie</u> : tailler de manière sélective les espèces à croissance rapide et laisser pousser les plantes épineuses. Laisser un tas de branches ($\varnothing > 1\text{m}^2$) dans la haie env. tous les 50m <u>Bande herbeuse</u> : faucher la bande herbeuse par tronçons sur la moitié de la surface. Fauche de la deuxième moitié au plus tôt 6 semaines après la première coupe.

8. Arbres fruitiers haute-tige et noyers

N° de SPB	N° de mesure	Critères réseau
921	M12	Installer un nichoir pour 10 arbres sur la surface d'exploitation (cavités naturelles et hôtels à insectes admis). Les nichoirs doivent être nettoyés chaque année.
922		
923		

9. Arbres isolés et châtaigniers

N° de SPB	N° de mesure	Critères réseau
924	M13	Poser un nichoir pour 5 arbres sur la surface d'exploitation (cavités naturelles et hôtels à insectes admis). Les nichoirs doivent être nettoyés chaque année. OU Conserver/installer une structure au pied de l'arbre de 0.5m^3 (arbre avec beaucoup de bois mort, buissons, tas de pierres, tas de bois, lierre, hôtel à insectes, plans d'eau) pour 5 arbres sur la surface d'exploitation.